

LICENCE PROFESSIONNELLE du CNAM* Métiers des ressources naturelles et de la forêt PARCOURS CONSEILLER FORESTIER

Arrêté du 08/07/2021 (Parution au JO du 08/07/ 2021)

*CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Conseiller forestier (techniques forestières et technico-commercial)
- ◆ Gestionnaire forestier
- ◆ Aménagiste, responsable d'unité territoriale
- ◆ Chargé d'études, assistant ingénieur
- ◆ Chef de projet, animateur en développement du territoire
- ◆ Enseignant, formateur

Le conseiller forestier est un professionnel aux compétences techniques et en communication interpersonnelle avancées dans les domaines de la sylviculture et du diagnostic à l'échelle du territoire. Il interagit avec les parties prenantes de la filière forêt-bois en apportant conseil et accompagnement au travers de projets diversifiés dans un contexte en pleine évolution.

FICHE RNCP 30140

NIVEAU 6

DÉLIVRÉ PAR LE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Cette formation adaptée
permet de répondre
à la demande des
entreprises de conseil.

POURSUITE D'ÉTUDES

Master, École d'Ingénieur.

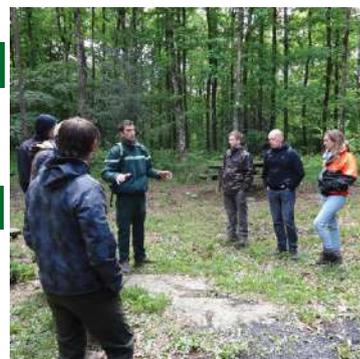
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Réaliser un
diagnostic

Conseiller
&
Accompagner

Évoluer
&
Améliorer

Gestion
collective



POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none"> ◆ candidats de 16 à 29 ans révolus*, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <p><i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i></p> <p>Être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Soit d'un BTSA Gestion Forestière, ou diplôme équivalent en lien avec la filière forêt-bois. ◆ Soit d'un parcours universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi : un contrat de professionnalisation doit être signé avec un employeur du secteur professionnel en fonction des dispositifs en vigueur. ◆ possibilité d'accès par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
<p>Admission sur dossier et entretien individuel de positionnement</p>	

RÉSULTATS



Flashez moi

ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Durée : 1 an en présentiel 12 mois en entreprise dont 16 semaines en centre de formation (600h de septembre à juin) par périodes de 2 à 4 semaines.	
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 51% et 100% du SMIC selon l'âge de l'apprenti.	Rémunération : le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par la Région (AIQ), France Travail, Transition Pro, le CPF, ou les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.

Formation en milieu professionnel

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent au candidat d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

CONTENU DE FORMATION

- ◆ Mise en situations professionnelles : diagnostic des milieux forestiers, sylviculture, mobilisation et valorisation des ressources, fiscalité et estimation de la valeur des forêts.
- ◆ Rencontres et connaissance des différents acteurs, fonctionnement des organisations, relations commerciales et négociation, RSE.
- ◆ Communication et relation interpersonnelle : écouter, informer, convaincre, négocier, maîtriser les Soft-Skills, anglais professionnel scientifique et technique.
- ◆ Innovations technologiques et valorisation des données : télédétections, SIG, etc.
- ◆ Analyse systémique d'organisations professionnelles et forestières.



ÉVALUATION - VALIDATION

La certification repose sur les trois composantes suivantes :

- ◆ la réussite aux **examens écrits et oraux** (7 UE) attestant l'acquisition de connaissances fondamentales ou appliquées permettant l'exercice des métiers référencés.
- ◆ la réalisation d'un projet tuteuré (2 UA) donnant lieu à la production d'un **mémoire professionnel** répondant à une problématique de l'entreprise d'accueil. Ce mémoire est soutenu oralement devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants.
- ◆ la période en entreprise est évaluée avec la production d'un **rapport d'activité** soutenu pendant la formation, et par une grille renseignée par le tuteur de l'apprenant.

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsables de formation

Michel Carminati et Adrien Contini
michel.carminati@educagri.fr
adrien.contini@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

